



15ème législature

Question N° : 38971	De M. Jean-Jacques Gaultier (Les Républicains - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >enseignements artistiques	Tête d'analyse >Adaptation des cours en école de musique.	Analyse > Adaptation des cours en école de musique..
Question publiée au JO le : 18/05/2021 Réponse publiée au JO le : 01/06/2021 Erratum de la réponse publié le : 14/06/2022		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la deuxième étape du déconfinement pour les écoles de musique et conservatoires. En effet, si les cours adultes et enfants peuvent reprendre en présentiel, aussi bien en individuel qu'en pratique d'ensemble, les cours d'instruments à vent et les cours de pratique vocale ont besoin de s'adapter en raison de la difficulté d'exercer avec un masque. Des mesures particulières peuvent être étudiées avec notamment la pratique en extérieur ou dans des salles offrant la possibilité de créer des flux d'air par l'ouverture de plusieurs fenêtres. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Erratum : **le texte de l'erratum est** : Le réponse a été supprimée, car elle concernait les cours de danse, et non le chant choral. *le texte consolidé est* :

Retour du projet de réponse à la DGCA pour actualisation